



EMPLOIS SUR LA 9

PRÉPARÉ
HABILITÉ
EMBAUCHÉ



Comment est-ce qu'EMPLOIS SUR LA 9 peut m'aider ?

EMPLOIS SUR LA 9 est pour les personnes à la recherche d'un emploi. EMPLOIS SUR LA 9 peut vous aider de trois manières :

- si vous ne voulez pas faire de demande d'aide à l'emploi et au revenu, mais que vous voulez obtenir un emploi;
- si le personnel du Programme d'aide à l'emploi et au revenu vous a proposé les services d'EMPLOIS SUR LA 9 afin que vous deveniez admissible à l'aide au revenu;
- si vous êtes bénéficiaire de l'aide à l'emploi et au revenu, et jugé prêt à occuper un emploi.

Est-ce que je dois utiliser les services d'EMPLOIS SUR LA 9 avant de faire une demande d'aide à l'emploi et au revenu ?

Non. Vous pouvez faire une demande d'aide à l'emploi et au revenu à tout moment où vous avez besoin d'argent pour couvrir des coûts de base comme les coûts liés à la nourriture ou au logement. Vous devez cependant être admissible afin de recevoir les prestations d'aide à l'emploi et au revenu.

Remarque : Parfois, on peut ne pas être admissible aux prestations d'aide à l'emploi et au revenu avant de s'être rendu à EMPLOIS SUR LA 9. Par exemple, si vous avez quitté votre dernier emploi sans raison valable, vous pourriez ne pas recevoir immédiatement les prestations d'aide à l'emploi et au revenu.

Le personnel d'EMPLOIS SUR LA 9 peut vous donner :

- des renseignements sur la recherche d'emploi;
- une liste d'emplois disponibles et vous aiguiller directement vers des offres d'emploi;
- de l'aide d'urgence pour de la nourriture;
- de l'argent pour vous permettre de vous habiller convenablement et d'utiliser des transports lorsque vous cherchez un emploi;
- de l'argent pour l'achat d'équipement et de vêtements de travail, ainsi que pour utiliser des transports lorsque vous obtenez un emploi;
- des prestations d'aide à l'emploi et au revenu jusqu'à ce que vous receviez votre premier chèque de paye;
- accès aux services d'aide à la rédaction de CV sur place;
- des services d'aiguillage vers des organismes communautaires qui aident les gens à obtenir un emploi.

Que se passe-t-il si j'obtiens un emploi ?

Si vous obtenez un emploi, le personnel d'EMPLOIS SUR LA 9 vous aidera à remplir une demande d'aide à l'emploi et au revenu afin de satisfaire à vos besoins de base (nourriture, loyer) jusqu'à ce que vous receviez votre premier chèque de paye.

EMPLOIS SUR LA 9 peut aussi vous donner de l'argent pour couvrir d'autres frais (p. ex., frais d'autobus, vêtements de travail) que vous pourriez engager lorsque vous commencerez votre emploi.

Que se passe-t-il si je n'obtiens pas d'emploi ?

Si vous utilisez les services d'EMPLOIS SUR LA 9 et que vous ne recevez pas d'aide à l'emploi et au revenu, vous pouvez présenter une demande de prestations si vous ne pouvez pas obtenir un emploi.

Si vous recevez l'aide à l'emploi et au revenu, EMPLOIS SUR LA 9 élaborera un nouveau plan avec vous pour continuer à vous aider à vous rapprocher de vos buts.

Communiquer avec EMPLOIS SUR LA 9 :

Téléphone : 1-204-726-6620 à Brandon

Courriel : JO9@gov.mb.ca

Adresse : 340, 9e rue, bureau 157, Brandon (Manitoba) R7A 6C2

Comment obtenir plus de renseignements sur l'aide à l'emploi et au revenu ?

Pour obtenir plus de renseignements sur l'aide à l'emploi et au revenu, consultez le site Web du Programme au www.manitoba.ca/fs/eia/index.fr.html

Disponible en d'autres formats, sur demande.